

Témoignages



Quotidien du parti communiste réunionnais

Lundi 5 juillet 1999

N° 13.410

5,00 F

• Affaire "Bonnin contre Vollard"

Demi relaxe et menace d'asphyxie du théâtre Vollard

Le tribunal correctionnel de Saint-Denis a rendu vendredi son jugement dans l'affaire opposant le conseiller de la DRAC pour le théâtre, Pierre-Luc Bonnin, au directeur et au président de l'association Vollard, compagnie théâtrale, poursuivis pour «outrages à une personne dépositaire de l'autorité publique, menaces et actes d'intimidation».

Les deux dernières accusations, de loin les plus graves, s'étaient effondrées lors du procès du 18 juin et le tribunal ne les a pas retenues. Reste l'«outrage» — que nous ne pouvons reproduire ici, mais qui faisait référence à certaine sur-rémunération de la fonction publique — pour lequel les deux prévenus ont été condamnés chacun à 5.000F d'amende et 1 franc de dommage et intérêt.

L'action culturelle à La Réunion n'a rien à gagner à un tel intermède. D'un côté,

la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ne sort pas grandie d'un procès qu'elle n'aurait jamais dû faire: tout en ayant droit au respect comme les autres, les fonctionnaires de la DRAC sont là pour accompagner les acteurs culturels, surtout lorsqu'ils sont en difficulté; pas pour asphyxier des artistes jugés dérangeants.

D'un autre côté, ses poursuites ne laissent pas les responsables de Vollard complètement blanchis et, au final, le problème du théâtre Vollard est loin d'être réglé.

Vendredi, la demi relaxe du tribunal a laissé un goût de déception aux prévenus, tout de même soulagés d'être lavés de l'accusation la plus grave, et surtout désireux de pouvoir reprendre leurs activités. Or celles-ci restent conditionnées au déblocage des subventions des collectivités et de l'État.

Emmanuel Genvrin, directeur de Vollard, affirme

qu'il a reçu l'engagement du conseiller pour le théâtre vivant au cabinet de Mme Trautmann, Jean-François Marguerin, quant au rétablissement de la subvention du ministère «*en cas de relaxe ou de condamnation légère*». Mais la DRAC campe sur des positions plus dures, en contradiction avec celle du ministère de tutelle — ce qui laisse planer un doute sur l'issue du redressement judiciaire du théâtre Vollard, conditionnée à l'acceptation d'un plan fiable qui doit être présenté avant le 30 août.

Désireux de reprendre ses activités, le théâtre Vollard entend fêter dignement son 20ème anniversaire et lancer un "Manifeste pour le théâtre réunionnais". Il a recherché le soutien d'acteurs culturels, dont une centaine a signé la pétition du théâtre demandant aux autorités «*de contribuer à la poursuite et au développement de ses activités*».